



**MAIRIE DE LURY SUR ARNON**  
25 rue de la Mairie - 18120 LURY SUR ARNON

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024**  
18h30 à Lury sur Arnon

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LURY-SUR-ARNON, convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry CHERRIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire de LURY-SUR-ARNON

**Présents** : Annick GAUSSET, Aude TIVRIER, Sophie VIVIEN, Thierry CHERRIER, Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Arnaud HEMERET, Bernard MITTON, Jean-François PETIT

**Absents ou Excusés** : Chantal CREPAT (Pouvoir à Thierry CHERRIER), Christophe CHARRIOT, Laëtitia FOUSSARD (excusée), Angélique LAMY (Pouvoir à Sophie VIVIEN)

**Secrétaire de séance** : Annick GAUSSET

-----  
***Ouverture de la séance : 18h30***

**1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le Conseil Municipal convoqué à Lury sur Arnon, s'est tenu le 3 avril 2024.

*Après avoir entendu le 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire rappeler les grandes lignes du dernier conseil municipal, le procès-verbal est approuvé par les membres présents par 10 voix « Pour »*

**2 – DELIBERATION PORTANT SUR L'IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES**

Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de production d'Energies Renouvelables (ZAER).

***2024013 - DELIBERATION PORTANT SUR L'IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES***

*Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de production d'Energies Renouvelables (ZAER).*

*Le 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire présente le bilan joint de cette concertation :*

*Le Conseil municipal, ouï l'exposé du 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité 10 voix « Pour »*

### **DECIDE**

- **D'IDENTIFIER** les Zones d'Accélération de production d'Energies Renouvelables (ZAER) conformément au dossier annexé avec les différentes cartes de localisation des zones, et d'y ajouter la zone du « Moulin de la Roche ».
- **D'AUTORISER ET CHARGE** Madame le Maire de faire toutes les démarches nécessaires dans les meilleurs délais et l'autorise à signer les documents y afférents.

### **3 – QUESTIONS DIVERSES**

Rappel des horaires sur les nuisances sonores

#### **Horaires pour la tonte**

Horaires de tonte pendant les jours ouvrables : Du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 / 14h00 à 19h30.

Horaires d'utilisation de la tondeuse à gazon le samedi : De 9h à 12h et de 15h à 19h.

Horaires de tonte le dimanche : De 10h à 12h et dans certaines communes, de 16h à 18h.

Horaires de tonte les jours fériés : De 10h à 12h.

#### **Pas de brûlage de déchets verts**

#### **Date à retenir**

Elections Européennes le Dimanche 9 juin de 8h00 à 18h00

Tour de France le Mardi 9 juillet 2024

Marché de producteurs + feu d'artifice le Vendredi 21 juin de 17h00 à 22h30

***La séance est levée à 19h58***

*Le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,  
Thierry CHERRIER*

*Le secrétaire de séance,  
Annick GAUSSET*